

SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE SUIVRE ET D'APPRECIER
LA GESTION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES NATIONALISÉES ET DES
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

Présidence de M. André LITAISE, Président



Séance du Mercredi 19 Décembre 1956

La séance est ouverte à 15 heures 15

Présents : MM. CERNEAU, CORNAT, GADOIN, LITAISE, François PATENÔTRE.

Excusés : MM. COUDÉ du FORESTO, COURRIÈRE, LAMARQUE, PELLENC.

Absents : MM. ALRIC, BERTHOIN, CASTELLANI, CHAPALAIN, JAUBERT,
KALENZAGA, LONGCHAMBON, MERIC, PIALES, PRIMET, ROGIER
SOLDANI, TINAUD, VANRULLEN, WALKER.

19.12.56

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I.- Examen du rapport annuel de la Sous-Commission sur la gestion des entreprises nationalisées.
- II.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. André LITAISE, Président.- Mes chers collègues, la discussion budgétaire ne nous permet pas d'espérer une assistance beaucoup plus nombreuse, aujourd'hui (sourires). Je veux vous mettre au courant de la suite du conflit que nous avons actuellement avec le Ministère de la France d'Outre-Mer qui se refuse formellement à nous laisser contrôler les entreprises relevant du FIDES.

Je vous avais déjà donné connaissance de l'échange de correspondance intervenu (ces lettres, vous le savez, avaient d'ailleurs été inspirées par l'éminent juriste qu'est M. Tinguy du Pouët, président de la commission similaire de l'Assemblée Nationale).

M. Defferre m'a alors invité à lui rendre visite à son ministère; j'ai vu son directeur de cabinet qui m'a confirmé verbalement l'opposition du ministère à tout contrôle direct; je lui ai dit que nous envisagerions une procédure d'arbitrage s'il ne nous était pas donné satisfaction.

M. le directeur du cabinet m'a dit qu'il était prêt à nous communiquer les rapports administratifs établis par les inspecteurs généraux de la France d'Outre-Mer.

Je lui ai dit que nous voulions également les bilans de ces entreprises du FIDES, dont les fonds sont votés par le Parlement. On m'avait promis une lettre que je n'ai jamais reçue et, si, d'ici 8 jours, je n'ai rien à mon courrier, je vous demanderai de m'autoriser à chercher les moyens de régler le conflit.

Quels sont-ils ? Le recours en Conseil d'Etat ? Cela me semble long et difficile ... Informer le Président du Conseil de la République pour lui demander d'intervenir auprès de M. Defferre ? Nous avons le droit pour nous, cela est incontestable.

La Commission autorise son président à effectuer ces démarches.

* * *

.../...

Rapport annuel d'information
sur les entreprises nationalisées

M.LE PRESIDENT.- Vous avez en main le texte de l'avant-projet rédigé avec mes collaborateurs. Cette année, nous nous sommes bornés à un résumé assez sobre, accompagné de chiffres et de tableaux annexes, nous abstenant de toute critique négative, ne voulant permettre qu'une vue d'ensemble, nous réservant d'étudier chaque année plusieurs entreprises selon les différents secteurs.

Sans vouloir faire de reproches à nos collègues, qui sont fort occupés, surtout en ce moment, je dois dire que leur apport a été assez négatif (sourires). Je voudrais que chacun d'entre vous signale au bureau ou au secrétariat ce qui a pu lui paraître choquant ou intéressant, relevant de telle ou telle entreprise, afin que cela soit consigné dans le rapport.

Les résultats, il faut le dire, sont assez décevants, mais j'espère que, les débats budgétaires terminés, chacun d'entre nous, dans son secteur, aura à coeur de présenter ses observations (la date de lundi est fixée pour mettre un terme à l'envoi des observations, le rapport devant être ensuite imprimé avant le 1er janvier 1957).

M.CERNEAU.- J'estime que la gestion des entreprises du FIDES doit être suivie de très près et je suis bien placé pour l'affirmer!! Je ne fais pas partie du FIDOM puisqu'il y a déjà nos collègues Longuet et Durand-Réville qui appartiennent à la gauche démocratique.

M.Cerneau donne quelques indications sur la procédure des investissements dans les territoires d'outre-mer, procédure au cours de laquelle les représentants des territoires ne sont jamais consultés.

M.GADOIN.- Avez-vous lu les articles qui paraissent actuellement dans "Paris-Presse" et qui laissent apercevoir des investissements considérables sans plan d'ensemble et de façon extraordinairement dispendieuse ?

M.CORNAT.- Il y a eu également les articles de Raymond Cartier dans "Paris-Match" en septembre 1956 !

M.LE PRESIDENT.- Nous sommes justement là pour éviter le scandale et dénoncer au gouvernement ces abus; je pense également à l'Office du Niger où nous avons englouti des milliards !

.../...

19.12.56

- 3 -

Questions diverses

M.PATENOTRE.- Nous avons bien les pouvoirs d'enquête auprès de l'O.N.I.C. ?

(Assentiment).

Je voulais pouvoir y entrer librement, mais demander auparavant si cela m'était possible.

D'autre part, nous avons visité les Usines Renault: les tracteurs allemands ont-ils les pièces de rechange nécessaires ? Y-a-t-il un contrat dans ce domaine ?

M.GADOIN.- C'est fort probable, mais il est préférable d'écrire pour avoir une réponse sans ambiguïté.

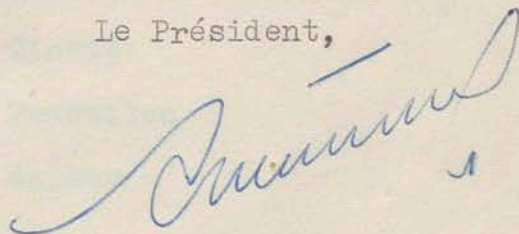
M.PATENOTRE. donne des détails sur les entreprises de tracteurs S.I.F.T. et "Percheron" qui ont été dénationalisées.

et M.le PRESIDENT sur les fabrications "dérivées" de certaines sociétés nationalisées (S.N.C.A.S.E., sous le nom de Frigeavia et Télé-Avia; S.N.C.A.N. des scooters, E.D.F.)

M.LE PRESIDENT.- Il n'y a plus d'observations ?

La séance est levée à 15 heures 55

Le Président,



CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

-*-*-*--

Service des Commissions

-*-

J.D. (5.10.1956)

PV, 2 ex

SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE SUIVRE ET
D'APPRECIER LA GESTION DES ENTREPRISES
INDUSTRIELLES NATIONALISÉES ET DES
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

Séance du Mercredi 10 Avril 57

Présents :

MM. Alric +

Berthoin +

Castellani

Cerneau +

Chapalain

Cornat +

Coudé du Foresto

Courrière +

Gadoin +

Jaubert

Kalenzaga

Lamarque

Litaise +

Longchambon

Méric +

François Patenôtre +

Pellenc +

Piales +

Primet +

Rogier

Soldani

Tinaud

Vanrullen

Walker

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Service des Commissions

PARIS, le 4 avril 1957

SJ

C O N V O C A T I O N

La Sous-Commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion
des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés

d'économie mixte,

dont vous êtes membre, se réunira le

mercredi 10 avril 1957

à quinze heures

(local de la Commission des Finances)

ORDRE DU JOUR

I.- Examen de projets de rapports établis par le président :

a) sur la S.C.E.T.A.;

b) sur le coût comparé des transports aériens et maritimes sur
l'Atlantique-Nord.

II.- Compte-rendu, par le président, d'un voyage effectué sur les
aérodromes d'Europe centrale par une délégation parlementaire.

III.- Questions diverses.

Le Président,

André LITAISE

(1)

Pléance de M. Alric, ^{second} vice-pdt.

La séance est ouverte à 15h20

Compte-rendu

M. Alric, second vice-pdt.

Puisque notre collègue Litaise a un léger retard, ce qui lui est inhabituel, je me permets d'ouvrir la séance et de donner la parole à M. Bougon, qui appartient au sat de la Commission et qui ayant, à ce titre, préparé le rapport du pdt. qui vous a été distribué, ^(projet de) ^(relatif à la SCETA) est susceptible de nous donner à son propos qq. explications. Je crois d'ailleurs que vous avez tous reçu le texte? ^(Alors) → (Assentiment).

M. Bougon résume les gdes lignes du projet de rapport ronéotypé, joint au présent procès-verbal.

* * *

A 15h30, M^{re} André Litaise succède à M. Alric comme pdt. de séance.

M. Bougon continue l'examen des différentes parties du rapport établi par le président sur la Société de Contrôle et ^(projet de) d'Exploitation de Transports Auxiliaires :

- Origine et organisation actuelle de la SCETA;
- Exploitations directes de la Sté. (pages 2 à 9)
- (pages 10 à 31)

2)

- Participations de la SCE TA (pages 33 à 50)
 - Activités de contrôle (pages 51 à 64)
 - Rapports juridiques de la SCE TA et de la SNCV.
 - Résultats financiers (pages 71 à 74)
- (pages 65 à 70)

M. le pelt. - vous avez entendu le résumé de ce rapport; il nous faut maintenant en arriver aux conclusions qui, actuellement, ne sont que personnelles. Il reste à les examiner ensemble et à les modifier, si vous les jugez utiles.

x parfois

En ce qui me concerne, j'estime que la création de filiales et de sous-filiales est un abus. Il y a aussi le fait que la SCE TA a dépassé le but que la SNCV lui a assigné; ainsi dans le cas d'his inter, j'insiste sur lequel le pelt ^{de la SCE TA} nous a d'ailleurs répondu dans une lettre datée du 9 avril 1957.

M. Lataste donne lecture de cette lettre.

* *

M. Berthoin =

J'ai pu ce matin connaissance de ce texte; il m'a appris beaucoup de choses, fort utiles. L'existence de cette STE m'apparaît intéressante, surtout sous l'angle de la coordination des transports, où se mêlent les intérêts publics et privés. Plus nous aurons d'interpénétration entre des éléments divers sous le contrôle de l'Etat - plus les résultats

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
 REPUBLIQUE FRANÇAISE
 CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

pourront être favorables et pour nos contribuables.

A)

Le chef lui-même de cette entreprise ne peut plus ex-
-ercer son action, faire prévaloir son dynamisme. Le
-contact personnel est perdu, ce qui est excessif. Impor-
-tant à mes yeux -

la "balcanisation" des
filiales, qui vous semble aujourd'hui nécessaire pour remédier
à cette hyper-concentration. Mais alors il importe que ce soit
le Parlement qui soit consulté pour donner son accord à cette
multiplication des filiales qui, très souvent, d'ailleurs sont des
reliquats d'un héritage. Ce sont les sous-filiales qui sont
d'ailleurs dangereuses.

Ce ne ~~serait pas~~ Air-Inter; j'ai assez critiqué Air France pour recon-
-naître ~~le cas~~ (semble le cas) que, dans l'ensemble, elle marche assez bien et
a effectué de profondes réformes. Mais quelle action curieuse nous
M. ~~Coriat~~, sur une sous-filiale dans laquelle l'Etat a exercé son
-curseur à lui-même et sur laquelle nous n'avons aucun
pouvoir, car elle sera entre les mains de groupements privés.

M. Coriat: Je n'ai pas dit que j'étais partisan des privatisations!
M. Courrière: La difficulté réside dans le classement des filiales, dans
de deux entre celles qui sont bonnes et celles qui sont mauvaises.

M. Méric: Il y a un autre danger, à propos d'Air-Inter, ce serait
-ment interne sera définitive et on ira alors une
nouvelle ligne au Budget d'Air-France! Par ailleurs,
la nouvelle loi demandera, un jour ou l'autre, à faire
du transport international... (Le text. lui fait remarquer
que cela lui est inter dit par le texte qui la constitue).

M. Pellenc fait qq. remarques rela-
-tives au "jeu" qui pourra exister
entre la Cie nationale et les branches
internes du transport aérien.

M. Le Pdt. reprend la lecture de ses conclusions de (5)
son projet de rapport et conclut en disant
qu'il faut jeter un cri d'alarme et la prolifération des
"filiales" qui entraînent des frais supplémentaires.

* *
Compte-rendu d'un voyage effectué par les aéro-
dromes d'Europe centrale par une déléation parlementaire.

M. Le Pdt. Ce voyage nous a permis de juger du prestige
d'Air-France à l'étranger → tenue du personnel
exactitude des horaires, parfait entretien du matériel,
voilà quels sont les différents points qu'il faut souli-
-gner; nous n'avons pas eu de formules de critiques
notables. Le budget de publicité est justifié, dans
l'instant présent, par la concurrence internationale.

+ questions diverses
M. Méric: J'aimerais que la S/Con étudie le rôle
le rôle des S/Con d'économie mixte qui, de + en + se
substituent au rôle joué par les collectivités locales
(que devrait)

A) 6)

La séance est levée à 16h50,
Le Président

PARIS, LE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE SUIVRE ET D'APPRECIER
LA GESTION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES NATIONALISÉES
ET DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

Présidence de M. André LITAISE, Président

Séance du mercredi 24 juillet 1957

La séance est ouverte à 15 heures 15

- Présents : MM. BERTHOIN, CORNAT, COURRIÈRE, GADOIN, LITAISE,
François PATÉNOTRE, PELLENC, PIALES, PRIMET, TINAUD.
- Excusés : MM. CERNEAU, SOLDANI.
- Absents : MM. ALRIC, CASTELLANI, COUDÉ du FORESTO, JAUBERT,
KALENZAGA, LAMARQUE, LONGCHAMBON, MERIC, ROGIER,
VANRULLEN, WALKER.

=*=-

../..

ORDRE DU JOUR

- I - Echange de vues sur le différend entre le Président de l'Union de défense des créanciers de l'Etat et l'Office national de la Navigation.
- II - Questions diverses.

=*=

COMPTE RENDU

M. André LITAISE, Président.- Mes chers collègues, notre réunion sera probablement suivie par peu de membres, étant donné l'heure tardive, ou matinale (sourires), selon la façon dont on l'envisage, de notre séance de cette nuit.

Je vais vous donner lecture d'une note que j'ai soigneusement rédigée en vue de votre information et dont je demanderai qu'elle soit annexée au présent procès-verbal (Assentiment).

Le Président insiste alors sur le fait que l'affaire qui oppose M. Peter, Président de l'Union de défense des créanciers de l'Etat, à un sous-Directeur de l'Office national de la Navigation, est actuellement portée devant les instances judiciaires et, qu'en conséquence, il apparaissait difficile de laisser la Sous-Commission s'immiscer outre mesure, à ce stade, dans ce différend.

M. LE PRESIDENT donne aussi lecture de différentes lettres qu'il a reçues ou envoyées à M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

La Commission demande qu'elles soient également annexées au présent procès-verbal (Annexes II et III).

M. LE PRESIDENT ajoute que la gestion de l'O.N.N. sera étudiée dans le prochain rapport d'information de la Sous-Commission pour l'exercice 1956-1957 et il conclut que, d'après lui, il faut laisser - selon l'expression traditionnelle "la justice suivre son cours".

M. CORNAT.- Je partage absolument votre sentiment ; il n'appartient même pas à la Sous-Commission de poursuivre une action parallèle à celle des tribunaux.

M. COURRIERE.- Je suis également de cet avis (M. Pellem ajoute à ce moment : "Je suis aussi de cet avis"). La lettre que nous avons reçue, à l'exclusion du Président, ne plaide pas en faveur du dossier de M. Peter. C'est une grossièreté inqualifiable de sa part de ne l'avoir point adressée à notre Président!

M. LE PRESIDENT.- Je pense même que M. Pinton, qui, lui, est nettement diffamé, devrait intenter une action judiciaire, car il est tout de même curieux que cette pièce, à laquelle fait allusion M. Peter, soit versée au dossier ...

M. TINAUD.- Attention ! Messieurs, tout document versé dans un dossier devient un document public ; il est possible que le fait d'avoir communiqué cette lettre - même si c'est une erreur - ne soit pas répréhensible.

M. COURRIERE.- J'ai voulu que la Sous-Commission en soit saisie afin de dégager la suspicion qui pesait sur son président.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien ainsi que je l'ai compris, mon cher collègue.

M. CORNAT.- Il me semble que M. Litaise devrait saisir le Bâtonnier de cette affaire, en lui transmettant le texte que M. Peter a adressé aux membres de la Sous-Commission, à l'exclusion de son Président ?

M. TINAUD.- Oui, mais cette lettre n'est pas envoyée par les avocats de M. Peter et le Bâtonnier vous la retournera ! Peut-être une simple lettre à M. le Procureur Général ? .. Il faut toujours être prudent dans ce genre d'affaires ; croyez-en mon expérience d'avocat....

Une discussion s'instaure sur le fait de savoir s'il faut dès maintenant réagir contre l'attitude de M. Peter. M. le Président suggère à ses collègues d'attendre l'arrivée de la lettre de M. Pinton, qu'il leur diffusera, ainsi que tous les documents précités.

Il en est ainsi décidé.

*

* *

M. LE PRESIDENT.- Je veux vous faire part, à nouveau, de nos difficultés avec M. le Ministre de la France d'Outre-Mer. M. Defferre avait fait le geste de me dire qu'il soumettrait notre différend au Conseil d'Etat, il y a de cela six mois !

J'ai écrit à M. Gérard Jaquet, nouveau Ministre de la France d'Outre-Mer et je pense qu'il faut que ce débat soit tranché. A la rentrée, il faudra que vous m'autorisiez à conclure, car nous ne saurions, sur ce point, rester dans l'incertitude.

(Assentiment).

M. PELLENC.- C'est exactement le même procédé qu'on avait utilisé avec nous au moment de la présidence de M. Laniel. Cela tient au fait que la moitié des membres du Conseil d'Etat est dans les cabinets ministériels ; ces membres finissent pas prendre l'optique de l'exécutif et se départissent ainsi involontairement de leur impartialité.

M. LE PRESIDENT.- Il faudra peut-être poser une question orale avec débat ; ce sera le seul moyen de faire un peu la lumière sur ce point de droit.

M. COURRIERE.- Et l'affaire du "Pasteur" ? Vous verrez que l'on n'arrivera pas à savoir qui a donné l'ordre de le vendre à l'Allemagne ...

M. PELLENC.- Mais c'est exactement l'histoire du "Guyane" qu'on voulait vendre pour 60 ou 80 millions, alors qu'il était en parfait état!

M. TINAUD.- Ne pensez-vous pas que notre Commission ne se déplace pas assez ?

M. LE PRESIDENT.- Je suis de cet avis et notre collègue Gadoin est bien placé pour savoir que nous avons économisé les crédits du Conseil de la République.

M. COURRIERE.- Personnellement, d'ici environ six mois, je vous demanderai de m'occuper d'une affaire intéressant Electricité de France dans la région que je représente.

M. PELLENC.- Notre collègue Méric avait demandé que l'on visite l'ONERA et les installations du "Sud-Est".

M. COURRIERE.- Peut-être pourrait-on y ajouter les gaz de Lacq ?

M. LE PRESIDENT.- J'avais personnellement commencé une étude des chemins de fer européens et serais très désireux de la poursuivre.

M. PELLENC.- Mais quelle est l'autorité qui décide de la répartition du Gaz de Lacq ?

M. CORNAT donne quelques explications techniques sur la Commission qui est appelée à se prononcer sur la répartition du gaz.

M. COURRIERE.- C'est pourquoi j'avais déposé une proposition de résolution qui a tout de même freiné quelques excès.

M. PELLENC.- Il y a un certain nombre de régions qui ont désiré recevoir de ce gaz et leur demande n'a pas été prise en considération. Je pense que cette question devra être tranchée à la rentrée parlementaire.

La séance est levée à 16 heures 20.

Le Président,

